



GENESE, Bulletin de COTISATION et ENGAGEMENT

GENESE DE L'ASSOCIATION

À l'origine de l'association civile **ARTISANS DE PAIX**, créée en 1994 (selon la loi 1901) par Madeleine Frapier (1902-2002), se trouve la conviction partagée **qu'il ne peut y avoir de paix sur terre que si une entente entre les religions est instaurée.**

Les événements récents nous montrent que la nécessité de contribuer à **bâtir les fondements d'une telle paix** est plus urgente que jamais. Le champ de la conscience humaine s'est élargi aux dimensions de l'univers appréhendé dans sa globalité, mais pas dans son mystère. Le mystère n'est pas ce que nous comprenons, mais ce qui nous comprend. Les religions portent l'oubli du mystère à son paroxysme lorsque croyant posséder le mystère, elles enferment les hommes et les femmes dans une répétition meurtrière. Cette situation rend plus nécessaire et urgente que jamais la réconciliation des religions dont la proximité géographique comme celle des cultures et des groupes sociaux, ne peut que croître tandis que l'homme dispose de capacités de destruction quasi-instantanée sans précédent dans l'histoire.

Cette prise de conscience invite les religions à la **réorientation** de leur **désir** dans le sens de ce qui se produit en 1986, lorsqu'à l'issue d'une semaine de prière pour l'**Unité**, le **25 janvier**, fut proposée une Réunion Inter-Religieuse de Prières pour la Paix à Assise. Depuis 1997, commencement des cycles de *conférences* Artisans de Paix dont l'animation a été confiée à Paula Kasparian par Madeleine Frapier, l'association fait le pari qu'en s'enracinant dans ce que signifie *Sinai* dans la diversité des familles humaines, celles-ci trouvent matière pour coopérer à la paix. Depuis 1998, leurs entretiens se déroulent sous le signe de la **Transfiguration** : *comme Moïse, Jésus et Elie s'entretiennent dans les Récits évangéliques de la Transfiguration, Juifs, Chrétiens et Musulmans sont invités à s'entretenir, au sens fort de se tenir ensemble, et ceci devrait transfigurer la matière du monde.* Depuis 2006, des *Bouddhistes* ont rallié leurs entretiens, se reconnaissant dans ce signe, non pas en une personne mais dans l'élément même de transfiguration de la matière. Animés par ce paradigme, sont nés des *travaux inter-scripturaires* depuis 2007, des *réunions interreligieuses de prières* depuis 2009, un *séminaire inter-spirituel* depuis 2010, des *retraites interreligieuses* depuis 2011, des *pèlerinages interreligieux* depuis 2012.

Selon la déclaration du 16.02.2016 au J.O., l'association Artisans de paix a pour objet de « **créer un institut spirituel itinérant** qui a pour but de contribuer de façon suivie à la paix mondiale, avec le concours des religions. Cet institut réunit, dans le respect scrupuleux de la doctrine et des rites propres à chacune des religions concernées, des hommes et des femmes de bonne volonté et de décision appartenant aux domaines : scientifique, éthique et spirituel, s'engageant solidairement dans une voie de croissance en humanité. Il favorise l'émergence de **Fraternités Artisans de Paix**, déterminées chacune par les différentes traditions religieuses représentées. »

Les Artisans de Paix forment un **mouvement spirituel** fondé sur *l'appel à s'engager chacun(e) dans une voie de croissance en humanité, une voie de sanctification selon certains, en s'appuyant les uns sur les autres, avec la diversité des traditions religieuses représentées parmi eux, sans syncrétisme ni confusion.*

Ce Mouvement détermine un **espace éthique et spirituel** où les Artisans de Paix obéissent à la règle de *cultiver le respect et le tact entre eux, en s'invitant les uns chez les autres, sans s'assimiler les uns aux autres. Ils évitent les pièges de l'inclusion d'une religion dans une autre, comme ceux de l'exclusion, ou encore ceux du relativisme des valeurs et des religions.*

Pour signifier cette Unité Plurale en marche concrète vers la paix, a été inventée l'appellation **institut spirituel itinérant Artisans de Paix**, « itinérant » parce qu'**ayant vocation d'habiter la terre entière.**

BULLETIN DE COTISATION 2023

L'échéance des cotisations est fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

- Membre (cotisation de base) : 50 € - Membre actif couple : 80 €
- Membre donateur : 100 € - Membre bienfaiteur : 500 € - Membre fondateur : 1000 € et plus
- Jeune (< 25 ans), religieux, chômeur, retraités, personne en difficulté : 25 €

Une participation annuelle aux frais d'enregistrement, de construction et de tenue du site est demandée pour accéder à la lisibilité des enregistrements audio ou vidéo mis sur le site www.artisans-de-paix.com.

Elle est fixée à 100 € pour l'année civile en cours. Dès réception de votre participation aux frais, vous recevrez un identifiant et un mot de passe personnels.

Les cotisations et participations aux frais bénéficient de la réduction d'impôt au titre des dons aux œuvres reconnues d'intérêt général. L'Association adressera à ses adhérents le reçu fiscal correspondant.

Veillez libeller votre chèque à l'ordre d'Artisans de Paix et l'adresser à : Mme Paula Kasparian, 18 rue Caffarelli, 06000 Nice, accompagné du bulletin rempli :

NOM:..... Prénom :.....

Adresse:.....

Courriel :.....

Téléphone :.....

Cotisation :.....

Accès aux enregistrements audio ou vidéo :..... Total Date :.....

Signature

ENGAGEMENT DES ARTISANS DE PAIX

Résumé de la Charte des Artisans de Paix lisible intégralement sur site www.artisans-de-paix.org.

1. L'artisan de paix s'engage à choisir la vie : à reconnaître que l'événement est porteur de sens, d'un sens à découvrir qui peut le faire grandir ; à respecter le Souffle qui l'anime et le relie au-delà de lui-même, à la source originelle.
2. Pour demeurer dans cette expérience de la source, l'artisan de paix s'engage à se laisser toucher par le Souffle qui l'imprègne de sa marque, l'attire et l'éveille. Il assume l'intégralité de sa tradition tout en restant ouvert à l'authenticité de l'autre, dont il respecte les règles tout autres. Il renonce à se justifier en disqualifiant les autres et à demeurer sur ses gardes, jalousement crispé sur ses richesses spirituelles.
3. Evitant toute confusion, tout relativisme religieux et tout jugement de valeur sur les personnes, l'artisan de paix s'engage à accueillir l'amour divin qui rend libre et la rigueur qui donne une rectitude. Cet amour et cette rigueur l'engagent à ne pas exclure les autres ni les absorber dans sa tradition et à assumer la place unique qui est la sienne.
4. Habitant sa propre tradition, sans prosélytisme ni syncrétisme, l'artisan de paix s'engage à vivre la proximité spirituelle avec la source de la vie, la racine du Souffle où jaillit la conscience, tout en maintenant distincts le spirituel et le psychologique. De cette liberté, peuvent émerger la justice, la paix et même pour ceux qui y consentent, l'amour des ennemis.
5. L'artisan de paix s'engage à écouter ses sœurs et ses frères, dans une recherche sincère et permanente du dialogue respectueux, pour que leurs relations s'approfondissent et pour goûter le témoignage particulier que chacun donne de la vie de paix qui les unit.
6. L'artisan de paix s'engage à savourer et à travailler sans cesse à l'unité plurielle des Artisans de Paix : à découvrir humblement que chacun rayonne des énergies diverses du Souffle originel et à œuvrer pour que chaque artisan et tous ensemble, marchent vers la réalisation spirituelle : « Deviens qui tu es. »
7. L'artisan de paix s'engage sur ce chemin, afin d'accueillir la grâce de demeurer en présence du Souffle qui inspire l'être humain, lui donne la beauté, l'attire vers le bien et le vrai. Ce Souffle qui souffle où il veut, en deçà et au-delà des traditions religieuses, fait grandir le saint. Inspiré par ce Souffle qui est vérité, chemin et vie, l'artisan de paix s'engage à agir harmonieusement au cœur du monde, œuvrant inlassablement pour la paix.